

ORGANISATION DE LA VACCINATION EN ENTREPRISE



Siège social:
BP 80015
42311 ROANNE cedex

Isabelle ACKERER
Responsable Développement
06 74 78 95 67
04 72 76 88 62
isabelleackerer@isbasante.com

Qui sommes-nous ?

- ISBA Santé Prévention est une association loi 1901 à but non lucratif dont le siège social est situé à Roanne.
- Effectif: 120 salariés dont 50 médecins et 17 IDE .
- 7 centres répartis sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne : Chalon sur Saône, Clermont Ferrand, Grenoble, Lyon, Moulins, Montluçon, Roanne.
- 2 CVI : Lyon et Grenoble
- 1 centre antirabique à Lyon
- 1 antenne d'accompagnement à Guéret

Les pôles d'activité

- Centres d'Examen de santé : réalisation de bilan de santé sur mesure pour nos différents partenaires CPAM, Institutions de prévoyance , entreprises privées etc...
- Vaccinations : campagne grippe en entreprise, consultations et vaccinations du voyage (CVI de Lyon et Grenoble)
- Education en santé : réalisation de conférences, ateliers, dépistages sur des thèmes en lien avec la santé:
 - le sommeil : travail de nuit , travail posté, initiation à la micro sieste
 - La mémoire : Le numérique et nos limites cognitives
 - Gestion du stress en entreprise .
- Formation : ISBA est référencé DATADOCK

Organisation de la vaccination grippe en entreprise

- A la demande du service de Santé au Travail, ISBA peut organiser la campagne grippe au sein des entreprises pour les salariés volontaires.
- La prestation vaccinale est effectuée par un médecin accompagné si nécessaire par une IDE .Elle inclut la prescription, la fourniture du vaccin , l'acte vaccinal et le traitement des déchets.
- Cette activité concerne tous les centres ISBA.

Organisation de la vaccination grippe en entreprise

- **Comment faire ?**

- 1 -Evaluation par l'entreprise du nombre de personnes à vacciner (déplacement en entreprise à partir de 10 salariés inscrits)
- 2 -Arrêt d'une date et d'une heure d'intervention (NB : on compte la vaccination de 12 à 15 salariés par heure) - Une fiche d'inscription à compléter est alors adressée à l'entreprise.
- 3 - Quelques jours avant l'intervention, l'entreprise fait suivre à ISBA Santé Prévention la liste des personnes inscrites, pour la préparation des dossiers médicaux.
- 4- le Jour J : intervention du médecin. Celui-ci apporte tous les produits nécessaires (vaccins ,coton, désinfectant, poubelle à déchets etc....)
- 5 - En fin de mois l'entreprise reçoit la facture correspondante ainsi que le nombre de personnes vaccinées.
- *A noter qu'en cas d'absence à la séance de vaccination, vos salariés peuvent venir se faire vacciner dans notre centre le plus proche sur RDV.*

ACTIVITE CVI : cas des salariés partant en mission

- Les centres ISBA de Lyon et Grenoble, étant Centres de Vaccinations Internationales , sont habilités à réaliser des bilans pour les salariés expatriés ou pour tout salarié partant en mission à l'étranger.
- Le contenu de ce bilan est construit avec le service de Santé au Travail et permet la délivrance d'une aptitude en vue d'expatriation . Le compte rendu est envoyé au salarié qui peut décider qu'une copie soit envoyée à son médecin traitant et/ ou au médecin de Santé au Travail.
- Le bilan peut comprendre par exemple :
 - un examen clinique
 - Un prélèvement sanguin et urinaire
 - Un ECG 12 dérivations interprété par un cardiologue
 - Des tests de vision et audition
 - Une spirométrie interprétée par un pneumologue
 - Une consultation du voyage durant laquelle le médecin formé à la médecine du voyage informe le salarié sur les risques sanitaires d'une part, met à jour ses vaccinations selon le calendrier vaccinal français et les Recommandations Sanitaires Internationales (RSI) d'autre part .

APTITUDE EN VUE D'EXPATRIATION

- Je soussigné Docteur atteste que :
- L'examen clinique que j'ai pratiqué le/...../.....
- Ainsi que les examens complémentaires interprétés par le médecin coordinateur
- d' ISBA *Santé Prévention*,

- concernant Monsieur/Madamené(e) le/...../..... , ne révèlent pas à ce jour, de contre-indication médicale à un séjour en (éventuellement : « sous réserve de »)

- Le statut vaccinal de ce patient est conforme aux recommandations françaises et au Règlement Sanitaire Internationale (RSI) pour les séjours dans cette zone géographique.
- Par ailleurs, au cours de la consultation précitée, les conseils relatifs à la maîtrise des risques sanitaires du voyageur, adaptés à cette destination, ont été donnés à l'intéressé.

- Fait à le / /



ADRESSE DES CENTRES

- **Chalon sur Saône:**
26 rue Jean Moulin
71 000 Chalon sur Saône
- **Clermont Ferrand :**
2 rue du Puits Artésien
63000 Clermont Ferrand
- **Grenoble :**
31 rue des Glairons
38400 St Martin d 'Hères.
- **Lyon:**
7 rue Jean-Marie Chavant
69007 Lyon
- **Montluçon:**
26 bis avenue Marx
Dormoy
03100 Montluçon
- **Moulins:**
2 place Maréchal de Lattre
de Tassigny
03000 Moulins
- **Riorges :**
29 allée Charles De Gaulle
42153 Riorges

Merci de votre attention